



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/800

Signature d'une convention entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon pour la mise à disposition de l'environnement numérique de travail (ENT) - laclasse.com au sein des écoles publiques lyonnaises

Direction de l'Education

**Rapporteur** : Mme LEGER Stéphanie

<b>SEANCE DU 27 MAI 2021</b>
------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 MAI 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 JUIN 2021

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme HENOCQUE Audrey

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme VIDAL, Mme FRÉRY (pouvoir à Mme POPOFF)

**ABSENTS NON EXCUSES** : ?

2021/800 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON ET LA METROPOLE DE LYON POUR LA MISE A DISPOSITION DE L'ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT) - LA CLASSE.COM AU SEIN DES ECOLES PUBLIQUES LYONNAISES (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre de sa politique de développement d'un numérique responsable et pour répondre aux besoins de la communauté éducative, la Ville de Lyon souhaite travailler au déploiement d'un environnement numérique de travail dans les écoles volontaires.

Il s'agit de proposer un outil simple, complet et sécurisé pour faciliter le lien entre les familles et l'ensemble des acteurs agissant au sein de l'école. Afin de construire une continuité tout au long du parcours des élèves, la Ville s'est rapprochée de la Métropole de Lyon qui dispose de l'expertise nécessaire.

Aussi, la présente convention a pour objet de définir les modalités de la mise à disposition par la Métropole de Lyon à la Ville de Lyon, de l'environnement numérique de travail (ENT) laclasse.com qui est déjà utilisé au sein des collèges.

Cette plateforme interactive viendra accompagner les usages numériques dans les écoles en proposant un support plus efficace de communication et d'information sur la vie de la classe ou de l'école. Elle intègre également des fonctionnalités de cahier de texte, de partage de ressources éducatives et de travail collaboratif.

L'outil sera adapté aux attentes lyonnaises pour s'adresser à tous les acteurs de la communauté éducative (parents, enseignants, directeurs d'école, professionnels agissant sur les temps périscolaires...).

La plateforme laclasse.com est basée sur un ensemble de technologies « open sources » modulaires et comprend en particulier :

- un annuaire des utilisateurs ;
- un service d'authentification unique permettant un accès authentifié par les utilisateurs à des services internes ainsi qu'à des services externes ;
- un ensemble de services intégrés : messagerie, plateforme de blog, outil de partage de documents, cahier de texte ;
- un portail permettant à chaque école de personnaliser son interface et les modules accessibles à ses utilisateurs.

Un plan d'actions défini entre la Métropole et la Ville de Lyon permettra de cibler les fonctionnalités attendues et modalités de déploiement au sein des écoles publiques volontaires lyonnaises à partir de 2021.

La convention sera effective à compter de sa date de notification par la Métropole de Lyon et sera conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction de même durée chaque année à compter du 20 juin.

La collectivité s'acquittera d'une redevance forfaitaire auprès de la Métropole de Lyon de 150 € par an et par école publique utilisatrice de l'ENT laclasse.com.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-4-3 ;

Vu ladite convention et ses annexes ;

Oùï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

### **DELIBERE**

- 1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Métropole, est approuvée.
- 2- Le montant de l'adhésion sera prélevé sur les inscrits au budget de l'exercice en cours : ligne de crédit 110682 – programme ENVIRON – opération CREDIECO – nature 6182 fonction 213, pour un montant de 150 euros par école utilisatrice.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET